

Séance du 30 Janvier 1948.

L'an mil neuf cent quarante-huit et le trente janvier, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Montréal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence du Docteur Jean Grand, Maire.

Étaient présents : M. H. Bouché, Loubielle, Cau. Cécile B. Barone
 Pujan L. Lagardelle, Soumer, St. Blancat J. Birabent, Lamo
 Pruniot, Barthé J. Dandine, Clélie P. Lacoste F.
 Absents excusés : St. Paul, Loo R. Babbie. Dufor.
 Absents : Verdier H.

Ordre du jour :

- 1° Budget Primitif de l'exercice 1948.
- 2° Case de viandes fraîches (Réponse de M. le Préfet)
- 3° Indemnité de fonctions (Maire et Adjointe)
- 4° Embellissement du Boulevard de l'Est,
- 5° Décisions de l'Etat Civil.
- 6° Lettre Mme Léontine Adoue.
- 7° Demande augmentation traitements François Maury.
- 8° Sous de l'Etat 1948
- 9° Nomination des Membres de la Commission des Impôts Directs,
- 10° Demande des E. Chaussés.

M. E. Bouché est nommé secrétaire de séance.

Budget Primitif

Le Maire a demandé à M. le Receveur, qui a bien voulu accepter, de donner lecture au Conseil Municipal du Budget Primitif de 1948 de la Commune et du Bureau de Bienfaisance et de fournir tous les renseignements qui pourraient intéresser l'Assemblée communale. ... Après cette lecture, M. le Receveur fait observer que grâce à quelques taxes nouvelles (augmentation de 0.50% de la taxe additionnelle, taxe sur les entrées ménagères, sur les viandes fraîches) le Budget s'équilibrerait sans avoir recours à de nouveaux centimes additionnels pour insuffisance de revenus. ... Il ajoute que la situation financière de la Commune et du Bureau de Bienfaisance est saine et que les budgets en question ont été dressés avec toute la sincérité possible, vu les circonstances et les impôts actuels.

Vu et approuvé :
 St. Gaudens, le 2/3/1948
 Signé : Le Maire

Le budget Primitif 1948 est voté à l'unanimité des Membres présents ainsi que les nouveaux traitements et l'indemnité exceptionnelle de personnel.

Case sur viandes fraîches

Il est donné lecture de la réponse de M. le Préfet du 22 courant, concernant cette taxe et faisant suite à l'envoi de la délibération du C. M. prise le 10 Décembre dernier.

M. le Directeur Départemental des Services Sanitaires fait connaître que l'on ne saurait envisager une majoration de la taxe de la taxe d'abatage si les émoluments des Vétérinaires - Inspecteurs n'étaient pas augmentés raisonnablement. Il demande de porter la question devant le C. M. et de lui faire parvenir les résolutions sanctionnant la décision prise. ... Il conserve celle du 10 Décembre qui n'est pas susceptible pour l'instant de recevoir son homologation.

Vu et approuvé le 4/3/48
 Le Maire

M. L. Pujau demande la parole. - Il fait ressortir qu'il n'est pas admissible que le Vétérinaire Départemental puisse intervenir dans la fixation du ou des traitements à accorder à nos vétérinaires. Il estime qu'il appartient à la Municipalité de décider de la somme à leur allouer. - A son avis, un crédit annuel de 24.000, à leur partage, serait raisonnable.

Il fait observer aussi qu'il n'est pas question d'une majoration de la taxe de la taxe locale d'abattage mais bien de la création d'une taxe nouvelle sur les viandes fraîches...

A l'unanimité, les Membres présents votent la somme de 24.000 francs.

Indemnité de fonctions

Pour l'année 1948, les indemnités de fonction accordées au Maire et aux Adjoints ont été fixées comme suit:

Pour le Maire 60 000 francs

Pour chaque Adjoint 27 000 francs

Le C. M. décide que les dites indemnités figureront au B. P. en dépenses pour la somme totale de 141.000 francs. Le moment venu elles seront mandatées aux bénéficiaires qui les reverseront à la caisse du Receveur Municipal au profit de la Commune.

Embellissement du Boulevard

Le Conseil Municipal est d'avis de faire procéder à la confection d'une rigole et d'une bordure-banquette, en ciment armé, tout le long du boulevard de Lassus (du côté de la route) avec aménagement approprié des aqueducs et agrandissements du jardin public. Ces travaux contribueront à l'embellissement de notre promenade si agréable fréquentée par bon nombre de Montréjais et visiteurs.

M. Serry architecte a été chargé par le Maire de nous établir dès que possible, un rapport relatif aux divers travaux envisagés pour le boulevard.

Médecins de l'Etat Civil

Il est convenu qu'une somme de 4000 francs sera inscrite au budget primitif, chapitre "Indemnité aux Médecins de l'Etat Civil", à répartir entre ceux s'engageant à faire les constatations de décès conformément au règlement en vigueur.

Lettre M^{re} L. Adoue

Cette administrée a fait effectuer, sur les ordres de la Mairie, des réparations à la rigole bordant son immeuble boulevard de Lassus. Le montant de ces travaux s'élève à 8782 frs.

M^{re} Adoue demande à la Municipalité de bien vouloir accepter de prendre à sa charge une partie de cette dépense.

Après examen, le bien-fondé de cette demande étant établi, le Conseil accepte de prendre à sa charge le tiers de cette facture, soit en chiffres ronds, la somme de trois mille francs.

M^{me} Aubry Entrep. d'ordures

Cet entrepreneur chargé de l'enlèvement des ordures ménagères demande à nouveau de porter à 10000^{fr} par mois le montant de la somme qui lui est allouée pour son travail.

Tous les Conseillers sont d'accord pour reconnaître que son

traitement actuel est loin d'être en rapport avec le coût de la vie (ouverture de l'attelage, ferrures, entretien du matériel, etc). Par contre, comme on l'a déjà fait remarquer à M. Maury, un contrat lierait avec la Ville jusqu'à la fin de la présente année... Cependant, sous réserve que le service sera fait régulièrement et dans les conditions stipulées dans le bail la Municipalité décide de lui accorder une rémunération supplémentaire de 5333 francs par mois, à compter du 1^{er} janvier 1948, ce qui portera le traitement mensuel à 10000 francs. La différence sera mandatée au titre de "rémunération pour travaux divers".

Trous de France 1948

Lecture est faite de la lettre envoyée par le Commissaire Général du Trous de France faisant appel aux Municipalités intéressées par le passage du 35^{ème} Trous dans leur localité... Le Conseil est disposé à faire un effort sous réserve que les coureurs traverseront notre agglomération en totalité... Une offre ferme de subvention sera présentée lorsque nous connaîtrons exactement l'itinéraire suivi par le Trous pour l'étape qui nous intéresse.

Commission des Impôts Directs

En application de l'article 351 du Code Général des impôts directs, le Conseil doit procéder à la nomination d'une nouvelle commission composée de dix membres titulaires et 6 membres suppléants... Une liste des contribuables en nombre double est dressée comme suit:

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
M. M. Dorbaisan Jean	M. M. Despoux Jean	M. M. Bergé J. B.	Orliac Paul
Soubielle Sébastien	Loe Raoul	Milhet V.	Louze François
Labayle Pierre	Foussou Jean	Rumeau V.	Gallégnin René
Cuyssignat Edouard	Castex Jean	Birabent L.	St. Paul Henri
Verdier Henri	Bouché François	Reulet G.	Lamolle Maurice
Castex G. Courton G.	J. Barthe Cuguron	Barthe J. Cuguron	Vertagues François

Cet état sera transmis dès que possible à la Direction des C^{oo} Directes.

Lettre de M. Maury

L'Ingénieur des E. P. E. demande à la Municipalité de mettre à la disposition de son Administration une parcelle du terrain du forail aux moutons, en bordure du Picoupe... Il offre de la prendre en location avec un bail de longue durée; l'Administration des Ponts et Chaussées désirant y construire un hangar pour abriter et centraliser tout le matériel de voirie lui appartenant.

En principe, le Conseil Municipal devra être agréable au Représentant de cette administration avec lequel il a eu toujours eu d'excellents rapports administratifs; cependant de l'avis des Membres présents, il ne pourrait s'agir ni de bail ni de location.

Ce terrain serait confié, à titre gratuit, aux Ponts et Chaussées sans aucun engagement de la part de la Commune.

Le Maire et M. Lamolle sont chargés par leurs collègues de se mettre en rapport avec M. Maury et de s'entendre avec lui sur ce dernier point.

Éclairage de l'Hôtel de Ville

Relève des compteurs d'eau

L'installation électrique de la Mairie provisoire est dans un bien fâcheux état... Des risques d'incendie sont à craindre, dit M. St. Blancat, lieutenant de la C^o des Sapeurs-Pompiers, parlant à ce titre là... Il est convenu que les travaux nécessaires à la réfection convenable de cette ligne seront faits immédiatement.

Le percepteur a fait remarquer que le paiement des accidents d'eau de ses guichets était une gêne assez sérieuse pour les contribuables (attente pour le temps, déplacements). Il conviendrait, avec l'autorisation de M. le Sous-Préfet de confier ces recouvrements à M. E. Dorbessan chargé déjà du relevé des compteurs... Les quittances seraient perçues lors du relevé suivant des compteurs ce qui n'augmenterait pas les frais occasionnés par ce service. M. Dorbessan étant un fonctionnaire sérieux en retraite, jouissant de la considération publique et offrant des garanties certaines tant matérielles que morales (propriétaire foncier et d'une bonnêteté reconnue) supérieures au cautionnement que la Commune pourrait demander, le Comité estime qu'il n'y a pas lieu de s'opposer.

L'Assemblée se range à son avis et il est entendu qu'une délibération, dans ce sens, sera envoyée à l'approbation de l'Autorité de tutelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.45.

[Handwritten signatures and initials]

Tu es approuvé
St. Gaudier, le 30/1/1948
Signé: le M. Préfet

Budget primitif Exercice 1948

Titre I. Recettes.

1	Fonces sur les contributions foncière et immobilière	1380
2	8 cmes sur la contribution des patentes	4360
3	7 cmes spéciaux pour chemins vicinaux	2730
4	pour concours aux dépenses des chemins vic.	1052
5	275 cmes pour le traitement du garde-champêtre	150000
6	925 cmes pour assistance	507740
7	taxe sur les chiens	9000
8	taxe vicinale	388987
9	taxe d'enlèvement des ordures ménagères	200000
10	taxe sur les licences à la charge des commerçants de boissons	90000
11	taxe sur les spectacles	18000
12	taxe sur les transactions	2.080.000
13	Droits d'expédition d'actes d'état civil	3000
14	droits de place dans les halles, marchés et foires	1010000

15	Espace d'abatage	200000
16	Produit des concessions et excédents d'eau	150000
17	Produit des concessions du cimetière	8000
18	Droits de caveau provisoire	1000
19	Revenu des rentes sur l'Etat sans affectation	280
20	Occupation du domaine public	550
21	Participation de l'Etat sup ^{rieur} d'intérêt général	187728
22	Subvention de l'Etat pour dépenses de ravitaillement	52000
23	Versement des communes pour le service des chaussées	15000
24	Attribution des permis de chasse	25000
25	Allocation de la l ^{re} de Gourdan. Polignan M. R.	60
26	centimes pour emprunt de 50000 ^x	3478
27	" " " 200000 ^x	15100
28	" " " 100000 ^x	6765
29	" " " 100000 ^x	6020
30	" " " 37500 ^x	2253
31	" " " 28600 ^x	1323
32	" " " 37800 ^x	2319
33	" " " 90000 ^x	4672
34	" " " 50000 ^x	2075
35	" " " 39000 ^x	2376
36	" " " 56000 ^x	3624
37	" " " 185000 ^x	11971
38	" " " 81000 ^x	5241
39	" " " 75560 ^x	4889
40	" " " 49910 ^x	3230
41	" " " 1236069 ^x	79918
42	" " " 217000 ^x	14042
43	" " " 16100 ^x	10418
44	Subtraction du fonds d'allègements des charges d'électricité	572
45	Bonification des emprunts de 28500 ^x et 9000 ^x	1832
46	Subvention spéciale d'équilibre	71800

Recapitulation des Recettes

Total de la Section ordinaire	5102867
" " " extraordinaire	253917
Total des recettes	<u>5356784</u>

Chapitre II... Dépenses

1 Traitement et indemnités des Agents perm. (secrétaires, commis etc.)	360000
2 Salaires et indemnités des Agents temporaires	50000
3 Salaires et indemnités des Agents du service de rationnement	160000
4 Assurances sociales (Contributions patronales)	150000

5	Assurances accidents du travail	50000
6	Allocations familiales et de salaires unique	50000
7	Dotations & versements à la C ^o & compensat ^o des All. F ^l	100000
8	Salaires du tambour affariteurs - affiches	150000
9	Participation de la commune à la Caisse des Retraites	100000
10	Assurance de responsabilité civile	1000
11	Salaires du sonneur de cloches	2000
12	Indemnité de gestion au Receveur Municipal	2100
13	Frais de bureau de la Mairie	50000
14	Imprimés administratifs	3000
15	Frais de timbre & d'enregistrements	500
16	Frais de perception de taxes & impôts	50000
17	Abonnement à communications téléphoniques	10000
18	Abonnement à diverses publications	2000
19	Patricis, rôles et avisements	2000
20	Entretien des boîtes aux lettres	50
21	Chauffage et éclairage	12000
22	Traitements et Indemnités des Agents de police	20000
23	Traitements et Indemnité du garde-champêtre	150000
24	Penne des Agents de police et Gardes	15000
25	Taxe de capitation	2868
26	Dépenses de la Compagnie des Sapeurs Pompiers	250000
27	Location du local du matériel d'incendie	3000
28	Indemnité des médecins de l'état civil	2000
29	Entretien et clôture du cimetière	20000
30	Contingent de protection de la Santé publique	7000
31	Salaires et indemnités du personnel Voirie Urbaine	276000
32	Salaires et indemnités des Agents de la voirie	50000
33	Entretien des rues, quais, places publiques, squares, etc	80000
34	Eclairage public	60000
35	Entretien du matériel de la voirie urbaine <small>(Bédague des ches)</small>	523000
36	Entretien des chemins vicinaux	365107
37	Contributions aux frais de gestion du service vicinal	8213
38	Dégravements et non valeurs	19449
39	Promenades et plantations	10000
40	Enlèvement des boues et ordures	32000
41	Salaires du Personnel d'Imp ^o des Abattoirs	36000
42	Entretien et réparation du matériel des marchés	20000
43	, , du matériel des abattoirs	10000
44	Eau - Dépenses du Service	100000
45	Eau - Traitements du Triport	117500
46	Remontage de l'horloge	2500
47	Gardiennage du cimetière	16000

48	Entretien des bâtiments communaux	80000
49	Impôts et Contributions	20000
50	Assurance des bâtiments communaux contre l'incendie	35000
51	Équipement et achats divers	150000
52	Réserve pour prise d'eau à la Nocte	1624
53	Indemnités pour cours de broderie et de couture	1500
54	Indemnités de logement aux Instituteurs	21000
55	Salaires de la Femme s. servie à l'École Moderne	117500
56	Indemnités pour études surveillées	24000
57	↳ au Professeur d'Anglais (Cours Complément)	23500
58	Chauffage des classes	76500
59	Mobilier scolaire et d'enseignement y compris Cours ménages	250000
60	Salaires de la balayeuse des classes	27400
61	Contingent dans les dépenses d'assistance	507000
62	Subvention à Fédération des Mutilés du Travail	500
63	↳ au dispensaire anti-tuberculeux	1000
64	↳ à diverses Sociétés sportives	72000
65	↳ à St. Local des Anciens Combattants	500
66	↳ à la Société "d'Études du Comminges"	1000
67	↳ démarrage aux "Cadets du Comminges"	50000
68	Indemnité pour frais de fonction: 1 ^o Au Maire	60000
69	2 ^o Aux 3 Adjointes	81000
70	Fêtes et Cérémonies	60000
71	Contribution aux dépenses des associations de communes	100
72	Cotisation à l'Association des Maires	1500
73	Abonnement à la "Société de Auteurs & Compositeurs de musique"	2500
74	Indemnité au distributeur de télégrammes	2000
75	Subvention pour érection "Monument Roosevelt"	500
76	Dépenses imprévues	5328
77	27 ^e annuité pour annuité emprunt de 50000 ⁺	3478
78	23 ^e " " " " " 200000 ⁺	15100
79	18 ^e " " " " " 100000 ⁺	6765
80	16 ^e " " " " " 100000 ⁺	6020
81	15 ^e " " " " " 37500 ⁺	2252
82	15 ^e " " " " " 28600 ⁺	1717
83	15 ^e " " " " " 37800 ⁺	2319
84	14 ^e " " " " " 90000 ⁺	6110
85	12 ^e " " " " " 50000 ⁺	2075
86	11 ^e " " " " " 39000 ⁺	2376
87	10 ^e " " " " " 56000 ⁺	3624
88	10 ^e " " " " " 185000 ⁺	11971
89	10 ^e " " " " " 81000 ⁺	5241
90	9 ^e " " " " " 75560 ⁺	4889

91	9° annuité de l'emprunt de	49910 francs	3230
92	9° " " " de	1235069 francs	79918
93	10° " " " de	217000 francs	14062
94	9° " " " de	161000 francs	10418

Re'capitulation des Dépenses

Total des Dépenses ordinaires	5.175.239
Total des Dépenses extraordinaires	181.545
Total général...	<u>5.356.784</u>

Arrêté M. L. d'Infirmité n° 624
L. 26 Février 1948.

Budget de la Commune:

Recettes	5.356.784
Dépenses	5.356.784

Budget Primitif 1948 Bureau de Bienfaisance

Titre I... Recettes

1	Loyer des immeubles	1500
2	Revenu des ventes sur l'état	6150
3	Produit des concessions dans les cimetières	4000
4	Versé par la C ^o d'une fraction du produit Imp. d'opérations	9000
5	Dons, quêtes, souscriptions	17000
6	Legs de M. de Camon aux Sœurs	1000
7	" " " aux Sœurs	1200
8	Location du carreau provisoire	500
9	" " du corbillard	1500
10	Total général...	<u>41.850</u>

Titre II... Dépenses

1	Traitement du Secrétaire	2400
2	Impôts et contributions	650
3	Secours alimentaires aux Indigents	10000
4	Chauffage aux Indigents	10000
5	Secours en argent aux Indigents	1485
6	Frais de Bureau	500
7	Dépenses imprévues	300
8	Frais funéraires	12000
9	Traitement du Recruteur	165
10	Secours aux Sœurs (legs de Camon)	1000
11	Traitement des Sœurs	1200
12	Remboursement au Curé des secours distribués aux Sœurs	850
13	Secours à l'enfance	1000
14	Assurances sociales	300
	Total	<u>41.850</u>

Arrêté M. L. d'Infirmité
L. 26 Février 1948